

CCN DES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

BULLETIN D'ADHÉSION PRÉVOYANCE



A compter du 01/07/2023

1 IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR

Raison sociale :

N° SIREN :

NIC du Siège :

Adresse du Siège :

CP :

Ville :

2 INTERLOCUTEUR EN CAS DE BESOIN

Nom/Prénom :

Tél. :

Email :

3 EFFECTIFS DE LA STRUCTURE EMPLOYEUR

Nb. d'établissements (Siret distincts) :

Nb. de salariés Non Cadres :

Nb. de salariés Cadres :

Autres effectifs :

Effectif total de la structure :

4 GARANTIES SOUHAITÉES

Les garanties assurées au sein de chaque contrat sont détaillées dans le "Tableau des garanties de prévoyance" joint à la présente demande.

Pour chaque garantie souhaitée, cocher la catégorie de personnel à assurer		Taux de cotisation en % du salaire brut			
		Non Cadre		Cadre	
		T1	T2 limitée à 4 PASS	T1	T2 limitée à 4 PASS
Régime conventionnel (Accord du 15/04/2023)	<input type="checkbox"/> Ensemble du personnel	1,06 % (0,72%)*	1,06 % (0,72%)*	1,89 % (1,55%)*	1,06 % (0,72%)*
Option A : Capital Décès Additionnel Versement d'un capital en cas de décès ou d'Invalidité Absolue et Définitive ou d'Incapacité Permanente Professionnelle d'un taux égal ou supérieur à 80%	<input type="checkbox"/> Ensemble du personnel	0,26 %		0,26 %	
	<input type="checkbox"/> Personnel Non Cadre seulement	0,26 %		-	
	<input type="checkbox"/> Personnel Cadre seulement	-		0,26 %	
Option B : Amélioration ITT Régime conventionnel, incompatible avec l'option C; (Option C + Amélioration 2 ^{ème} période Maintien de salaire)	<input type="checkbox"/> Ensemble du personnel**	0,20 %		0,20 %	
Option C : Amélioration ITT Régime conventionnel, incompatible avec l'option B	<input type="checkbox"/> Ensemble du personnel**	0,11 %		0,11 %	
Option Maintien de salaire (Obligation Employeur)		Taux de cotisation en % du salaire brut			
		Non Cadre		Cadre	
		T1	T2 limitée à 4 PASS	T1	T2 limitée à 4 PASS
<input type="checkbox"/> Ensemble du personnel**		1,28 %	2,57 %	1,28 %	2,57 %

* Taux applicables aux salariés dont l'ancienneté est inférieure à 1 an

** Salariés dont l'ancienneté est supérieure à 1 an

DATE D'EFFET SOUHAITÉE

5 PERSONNEL À ASSURER

Préciser les informations suivantes par catégorie de personnel	Effectif à la date d'adhésion	Masses Salariales annuelles estimées
Personnel Non Cadre		T1
		T2 limitée à 4 PASS
Personnel Cadre (articles 4 et 4 bis de la convention AGIRC)		T1
		T2 limitée à 4 PASS

Code NAF de l'activité dont relève ce personnel :

Nom du Syndicat Employeur : SYNESI Aucun Autre

L'établissement à assurer, a-t-il pour principale activité un Atelier et Chantier d'Insertion conventionné par l'état au titre de l'article L.322-4-16-8 du code du travail ? Oui Non

La présente souscription concerne-t-elle l'intégralité des salariés de cet établissement ? Oui Non

Ces assurés bénéficient-ils d'un précédent contrat de prévoyance collective complémentaire :

Oui, auprès de Chorum ; dans ce cas, préciser si ce précédent contrat doit être résilié ou rester actif

Oui, auprès d'un autre assureur ; en fournir une copie et préciser son nom

Non, pas de précédent contrat

TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur ce bulletin font l'objet d'un traitement automatisé pour permettre la gestion de votre adhésion et l'affiliation de vos ayants droit. Les données « téléphone, téléphone portable, situation familiale, e-mail » sont demandées à titre facultatif, l'ensemble des autres données étant indispensable au traitement de votre adhésion.

Elles sont destinées à la mutuelle et aux organismes assureurs auprès desquels la mutuelle a souscrit un contrat collectif, ainsi qu'aux éventuels sous-traitants et prestataires impliqués dans la gestion du contrat et utilisées aux fins et selon les modalités de conservation et d'hébergement précisées à la notice d'information, de passation et de gestion (y compris commerciale) du contrat ainsi que pour garantir les obligations légales de la Mutuelle (lutte contre les fraudes, lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme).

Vous serez avisé des informations et des services et solutions d'Harmonie Mutuelle par courrier ou téléphone, sauf si vous vous y opposez en vous connectant sur votre espace Harmonie & Moi ou en informant le DPO d'Harmonie Mutuelle, conformément aux modalités indiquées ci-après. Par ailleurs, vous pouvez également à tout moment vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique (bloctel.gouv.fr).

Conformément à la réglementation en vigueur, vous, ainsi que vos ayants droit, disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de portabilité de vos données personnelles, et pouvez décider de leur sort après votre décès. Vous disposez en outre, pour des motifs légitimes d'un droit à la limitation des traitements, d'un droit au retrait de votre consentement, d'un droit à l'effacement et d'un droit d'opposition.

Vous pouvez exercer vos droits auprès du Responsable Protection des données – Data Protection Officer – de la Mutuelle par mail à l'adresse dpo@harmonie-mutuelle.fr ou par courrier postal adressé à « Harmonie Mutuelle – Service DPO – 29 quai François Mitterrand – 44273 Nantes Cedex 2 ». Lors de l'exercice de vos droits, la production d'un titre d'identité pourra vous être demandée.

En cas de réclamations relatives au traitement de vos données personnelles et à l'exercice de vos droits, vous pouvez saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) 3 place de Fontenay – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07 (www.cnil.fr).

- Vous déclarez avoir pris connaissance et signé le devoir d'information et de conseil préalablement à la présente demande d'adhésion.
- Vous déclarez avoir reçu le résumé des garanties proposées à la souscription, le(s) document(s) d'information normalisé(s) sur le(s) produit(s) d'assurance, les Conditions Générales et certifiez avoir pris connaissance des dispositions contenues dans ce document.
- Vous certifiez sincères et valables les indications données dans cette demande d'adhésion.

DOCUMENTS A JOINDRE A LA PRESENTE DÉCLARATION

- Statuts de l'association si non déjà adhérent à Chorum
- Copie d'un bulletin de salaire récent pour chaque catégorie de salariés concernée (cadre, non cadre...)
- Formulaire(s) d'inscription d'établissement mentionné(s) en 6 si applicable (Cas B)
- Liste(s) du personnel à affilier et le cas échéant, déclaration(s) des risques en cours pour chaque site déclaré (cf 6 et/ou 7)
- Extrait du JO constatant la déclaration en préfecture ou Extrait K-Bis de moins de 3 mois.

Attention, toute fausse déclaration ou toute réticence intentionnelle de nature à changer l'objet du risque garanti ou à en atténuer l'importance pour l'organisme assureur peut entraîner la nullité du contrat de prévoyance.

Nom et qualité du signataire :

Signature et cachet du souscripteur

Date

Harmonie Mutuelle

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473, Numéro LEI 969500JLU5ZH89C4TD57.
Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris,
agit dans le cadre d'un mandat de distribution confié par CHORUM CONSEIL, SAS au capital de 1 539 000€, courtier en assurance, 143 rue Blomet-75015 Paris, immatriculé auprès de l'Orias sous le n° 170 073 20